



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de la Santé

et de l'Action sociale

Agence sénégalaise de

Réglementation Pharmaceutique

Le Directeur Général

00011080

MSAS/ARP/DISV/SERV.VIG

Dakar, le 22 NOV 2020

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AU CARBOTOUX PROMETHAZINE

L'Agence Sénégalaise de Réglementation Pharmaceutique (ARP) a été informée par les laboratoires P.P.M d'une campagne diffamatoire sur les réseaux sociaux relatif au produit Carbotoux Prométhazine.

Cette alerte permet à l'ARP de préciser que les formes Carbotoux Sirop 2 et 5 pour cent sont enregistrées au Sénégal dans le plus strict respect de la réglementation nationale encadrant la distribution des produits pharmaceutiques. Le Carbotoux est de la Carbocysteine, il fait partie d'un groupe de médicament appelé fluidifiant des sécrétions (mucosités) présentes dans les bronches. Il facilite leur évacuation par la toux et est utilisé en cas de toux grasse avec difficulté à cracher, notamment au cours des bronchites aiguës. Cependant la forme Carbotoux Prométhazine n'est pas encore enregistrée au Sénégal.

Ainsi, l'ARP recommande aux grossistes répartiteurs à la vigilance face à la circulation des produits douteux, et aux professionnels de santé de s'approvisionner exclusivement auprès des grossistes répartiteurs agréés et de signaler tout incident d'effet indésirable, de manque d'efficacité et de suspicion de falsification à l'ARP.

Veuillez-vous référer à l'annexe de cette alerte pour plus de détails sur les produits concernés.

Destinataires :

- Ordre des pharmaciens du Sénégal
- Syndicat des pharmaciens privé du Sénégal
- Tous les Grossistes répartiteurs
- Toutes les structures sanitaires
- Tous les professionnels de santé

Ampliations :

MSAS/CAB
MSAS/SG

